

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 32

Présents ou représentés : 32

Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 22/03/2017

Date d'affichage : 23/03/2017

de la Commune de COGOLIN

Séance du jeudi 30 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept et le 30 mars à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Eric MASSON, 1^{er} adjoint,

PRESENTS : Marc Etienne LANSADE - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Maria de Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Jean-François FARNET - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Audrey TROIN à René LE VIAVANT / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Renée FALCO à Margaret LOVERA / Michel BERTIN à Marc Etienne LANSADE / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Jonathan LAURITO / Michel DALLARI à Jean-François FARNET / Ernest DAL SOGLIO à Malika OUAREZKI /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La note annexée à la présente délibération répond à cette obligation.

Rapport de présentation du budget :

Le budget annexe « immeubles de rapport » a été créé en décembre 2013 aux fins d'enregistrer les opérations relatives à la gestion des immeubles productifs de revenus soumis à TVA.

Il retrace, en recettes, les loyers des baux commerciaux ou professionnels (SIDECEM, Manufacture des Tapis, Gourmandises, Pôle Emploi, etc) et, en dépenses, l'entretien de ceux-ci et la construction de nouveaux locaux.

CM 30/03/2017

N° 2017/410

N° 2017/032

BUDGET PRIMITIF 2017 : BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »

Pour 2017, le budget comprend la construction d'une maison pluridisciplinaire de santé pour un montant de 2 422 550 € HT, dont le financement est assuré par un recours à l'emprunt à hauteur de 134 000 € et une subvention d'équipement du budget principal à hauteur de 450 000 €.

Les loyers encaissés sur ce budget s'élèvent à 308 400 € HT et le budget prévoit une recette de 150 000 € correspondant à l'indemnité d'assurance pour le sinistre du restaurant de plage.

L'affectation du résultat de fonctionnement 2016 à l'investissement s'élève à 268 931,48 € et le virement complémentaire à 250 000 €.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de : 458 400,00 €
La section d'investissement s'équilibre à la somme de : 2 820 346,93 €

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le budget annexe « immeubles de rapport » de la commune pour l'exercice 2017.

Vu le débat d'orientation budgétaire du 23 février 2017,
Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2017,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le budget primitif 2017 du budget annexe « immeubles de rapport » arrêté comme suit :

au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	458 400,00 €	458 400,00 €
Section d'investissement	2 820 346,93 €	2 820 346,93 €
TOTAL	3 278 746,93 €	3 278 746,93 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 24 POUR - 7 CONTRE** (Pascal CORDE- Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI) - **1 ABSTENTION** (Anthony GIRAUD).

Le Maire,

Marc Étienne LANSADÉ

